



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

**Direction des Collectivités Territoriales et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement**

Avis d'ouverture d'enquête publique préalable à la délivrance de permis de construire un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Queuille

Une enquête publique d'une durée consécutive de trente-deux jours portant sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de la zone d'activité de Queuille est ouverte :

du lundi 20 mai 2019 au jeudi 20 juin 2019 à 12 h.

L'enquête publique est conduite dans le cadre de l'instruction d'une demande de permis de construire n°0632941800004 déposée le 20 octobre 2018 par la société SERGIES.

Cette installation d'une puissance totale de 4 999 kwc est composée de plusieurs rangées de panneaux photovoltaïques, d'un poste de transformation implanté en bordure Nord du site et d'un poste de livraison implanté au niveau de l'entrée du site, sur une superficie de 6, 1 ha dont la surface exploitée est de 5,6 ha.

Les éléments constitutifs du dossier comprenant notamment une étude d'impact, son résumé non technique, les avis des services consultés ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus gratuitement à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Queuille, siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

- **lundi, mardi de 9 h à 13 h et de 13 h 30 à 17 h 30**
- **mercredi de 14 h à 17 h 30**
- **jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 30**

(sauf fermeture exceptionnelle les 30 et 31 mai 2019)

Pendant toute la durée de l'enquête, ces documents seront également consultables sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/photovoltaïque-r1366.html> et depuis un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture du Puy-de-Dôme - 5ème étage-bureau de l'environnement (aux horaires habituels d'ouverture des bureaux, de 8 h 15 à 16 h et 8 h 15 à 15 h 30 le vendredi).

Par décision du 10 avril 2019, M. le Président du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné **M. Vincent FRANCO, Ingénieur en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur.**

Celui-ci recevra les observations et propositions du public à la mairie de Queuille :

- **lundi 20 mai 2019 de 9 h à 12 h**
- **mercredi 5 juin 2019 de 14 h à 17 h**
- **jeudi 20 juin 2019 de 9 h à 12 h**

Les observations et propositions pourront soit être inscrites sur le registre ouvert à cet effet, soit être exprimées oralement au commissaire-enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal, soit être adressées, par correspondance, au commissaire-enquêteur, à la mairie de Queuille où elles seront annexées au registre d'enquête.

Elles pourront également être consignées par les intéressés par courrier électronique, à l'adresse suivante :

pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr

Tout renseignement complémentaire sur ce projet pourra être obtenu auprès du responsable du projet : M. Reda Terroufi, ingénieur projet : Société SERGIES, 78, Avenue Jacques Coeur-CS 10 000- 86068- Poitiers cedex 9 : reda.terroufi@sergies.fr ou auprès de Mme Agnès SIMOES-Direction Départementale des Territoires- Tel : 04.73.64.64.14 : agnes.simoes@puy-de-dome.gouv.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire-enquêteur resteront à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Queuille et sur le site internet des services de l'Etat : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/photovoltaique-r1366.html>

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est la Préfète du Puy-de-Dôme.

La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire.